

*République française*  
*Département de l'Hérault*  
*Canton de Saint Pons de Thomières*  
**Commune de Rosis**

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 3 juillet 2017, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. L'an deux mille dix sept le Sept Juillet à 20 heures 30. Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MENDES, Maire, Date de convocation : 3 juillet*

**Séance du 7 Juillet 2017**

**Membres présents: M,M Jacques MENDES - René MAGNALDI - - Sébastien ALLIES - Mme Anne MAUREL-**

**Membre(s) absent(s) excusé(s-es):Moïse ROQUES - Germain FARENQ - Mme Arlette ARAGON - Stéphane SAUTEREL- Mme Magali CAZALS.**

**Mlle Nathalie MENDES (Pouvoir Sébastien ALLIES)**

**Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du CM du mois de Mai,
2. Vente terrain communal non constructible,
3. Décision de justice pour construction illicite à Lafage,
4. Restauration voirie communale demande de FDC,
5. INSEE – Recensement de la population,
6. CMLMHL - Convention entretien voiries d'intérêt communautaire,
7. Dépôt sauvage d'encombrants dans les hameaux,
8. COMPEYRE – AEP - installation d'un surpresseur pour alimenter la palisse,
9. PNRHL- Pose d'une plaque label «marque parc» à Douch,
10. Gîtes de Douch - intervention des stagiaires du «Greta» de Bédarieux,
11. Maison du mouflon dégâts des eaux,
12. Réunion sur avancement projet de maison médicale,
13. Décision modificative n°,1
14. Fêtes votives - Consignes de la Gendarmerie,
15. Syndicat intercommunal Mare et Libron - Transfert compétence assainissement,
16. CDG 34 – Proposition d'adhésion au projet bon de commande Matériel communal,

## ORDRE DU JOUR DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2017

### 1 - APPROBATION PV SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DE MAI

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

**Avis du Conseil :**                    **adopté**

**Nombre de voix:** Pour :    **5**        contre :                    /                    abstention :                    /

### 2 - PROJET DE VENTE DE TERRAIN COMMUNAL NON CONSTRUCTIBLE

**Monsieur Le Maire** porte a la connaissance des membres du Conseil de la requête formulée par monsieur Cyril DURET qui souhaite acquérir la parcelle A.242 au lieu dit Couyrou d'une superficie de **8 220 m2** attenante à des parcelles dont il est propriétaire.

**Il précise** que ce terrain qui n'est pas constructible est desservi par un chemin à usage de véhicules de type 4X4.

**Il indique** que le prix au m2 de ce type de terrain est de l'ordre de **0,50€ le m<sup>2</sup>**, ce qui porte le montant de la transaction à **4 110, 00 €**.

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir émettre un avis sur cette proposition et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :**                    **favorable,**

**Nombre de voix:** Pour :    **5**        contre :                    /                    abstention :                    /

### 3 – LAFAGE - CONSTRUCTION ILLICITE – DECISION DE JUSTICE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le Directeur Départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, pour l'informer que la personne en cause a été destinataire d'un courrier l'informant qu'en application de la décision de justice formulée le 2 novembre 2016 par la cour d'appel de Montpellier, qui outre une peine d'amende, a ordonné la démolition du chalet dans un délai de 6 mois sous astreinte de 30€ par jour de retard.

**Il indique** que le délai est arrivé à son terme **le 9 mai 2017** et que la DDTM pourra faire procéder d'office à tous travaux nécessaires à l'exécution de la décision de justice aux frais et risque de l'intéressée.

**Pour info du Conseil :**                    **prend acte**

### 4 - RESTAURATION VOIRIE RURALE - CHEMIN DES CAMBOUS À COMPEYRE

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil que dans le cadre du projet de restauration du chemin rural à Compeyre d'un montant HT de **18 158,50€** les subventions attribuées à ce dossier par le Conseil Départemental à hauteur de **6 901,00€** et de la Sous-Préfecture(DETR) à hauteur de **4 539,63 €**, représentent **63 %** du montant HT.

**Il propose** donc, pour permettre de boucler ce dossier, de solliciter la **CC MLMHL** au titre des fonds de concours à hauteur de **16,99%** du montant HT, soit **3 085,13€** le delta restant, soit **7 264,44€**, restent à la charge de la commune.

**Avis du Conseil :**                    **favorable aux propositions du Maire ,**

**Nombre de voix:** Pour :    **5**        contre :                    /                    abstention :                    /

## 5 - INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION COMMUNALE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'à partir du 1er janvier 2018 il sera procédé au recensement des habitants de la commune,

**Il indique** que le personnel communal sera en charge des formalités de recensement.

**Pour info du Conseil :** Favorable à la proposition du Maire

**Nombre de voix:** Pour : 5 contre : / abstention : /

## 6 - CC MLMHL - CONVENTION ENTRETIEN VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

**Monsieur le Maire** indique aux membres du Conseil qu'il est proposé de signer une convention avec la CC MLMHL afin que les services techniques communaux puissent réaliser des travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire en régie pour le compte de la communauté de communes les prix unitaires suivant:

Agent	130€ / jour
Tracteur + épareuse	220€ / jour
Tracteur + girobroyeur	220€ / jour
Tractopelle	220€ / jour
Cylindre	170€ / jour
Camion (gravillonneur/goudronneuse/benne)	220€ / jour
Autre matériel	220€ / jour

**Il est demandé** aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec La communauté de communes.

**Il indique** aux membres du conseil qu'un devis de travaux a été sollicité auprès d'un entrepreneur pour réaliser des travaux aux Avels en prolongement de la voie en béton et sur l'amorce du passage du pont sur le ruisseau d'Arles à Lafage, Le montant de l'opération s'élève à **6 844,00€ HT** soit **7 528,40€ TTC** .

**Avis du Conseil :** prend acte de l'information,

## 7 - COLLECTE DES ENCOMBRANTS - DEPOT SAUVAGE D'ANDABRE

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil des nombreux courriers et photos qui lui sont adressés par des résidents d'Andabre concernant le dépôt sauvage d'encombrants de toutes sortes déposés près du vestiaire à proximité du Jeu de boules et ce malgré un panneau qui l'interdit.

**Il indique** que la collecte des encombrants sur notre commune initialement programmée tous les deux mois vient d'être ramenée à un mois, suite à l'intervention des Maires de Rosis et Castanet lors de la dernière commission, et de rappeler que le ramassage des encombrants a lieu à des dates précises chez les personnes qui en ont fait la demande en mairie.

**Il propose** compte tenu de ces incivilités récurrentes, de mettre sous surveillance cet emplacement et d'envisager l'installation d'une caméra de surveillance pour permettre d'identifier les personnes qui commettent ces actes d'incivilités et d'apposer un panneau prévenant les gens que cet emplacement est sous surveillance et que toute personne identifiée sera sanctionnée.

**Avis du Conseil :** Favorable aux propositions du Maire

**Nombre de voix:** Pour : 5 contre : / abstention : /

## 8 - COMPEYRE -AEP - INSTALLATION SURPRESSEUR POUR LA PALISSE

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil de l'installation prochaine d'un supprimeur pour alimenter en eau potable le hameau de La Palisse, un avis d'appel d'offre vient d'être lancé ce qui permettrait de débiter les travaux avant la fin de l'année 2017.

**Il indique** que la totalité du chemin bénéficiera d'un revêtement bicouche à partir de la voie qui mène à l'habitation Durand, jusqu'à la Palisse, à charge pour la commune de réaliser la poursuite des travaux jusqu'à la place.

**Il propose** aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter le moment venu, un devis de travaux pour réaliser le prolongement des travaux en bicouche jusqu'à la placette, et d'inscrire cette dépense au BP 2018,

**Avis du Conseil :** Favorable aux propositions du Maire pour solliciter devis de travaux

**Nombre de voix:** Pour : 5 contre : / abstention : /

## 9 - PNRHL- LABELLISATION «MARQUE PARC» GITE MARCEL CEBE A DOUCH

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la proposition du Président du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et de la directrice, qui souhaitent à l'occasion de l'attribution du label «marque Parc » du gîte MC de Douch, donner un peu de solennité à cet événement et dévoiler la plaque le **10 Août 2017 à 11h00**.

**Il indique** que le Parc adressera les invitations aux personnalités et au divers partenaires marqués «Parc», et organisera à cette occasion un apéritif déjeunatoire, soit champêtre, soit dans la salle du gîte MC.

**Il indique** que tous les membres du Conseil et le personnel communal sont conviés à cette cérémonie.

**Pour info du Conseil :** Prend acte de l'information,

## 10 - GITE MC - INTERVENTION DES STAGIAIRES DU «GRETA» DE BEDARIEUX

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la nécessité d'effectuer certains travaux dans le gîte MC, de nature à obtenir différents labels de valorisation, notamment par l'installation d'une ventilation Mécanique dans le gîte MC réalisée par les services du Greta et l'employé communal.

**Il précise** que les services du Greta de Bédarieux, ont également procédé au carrelage de l'espace qui permet d'accéder au dortoir, et à la pose d'une rampe de protection qu'ils ont réalisée eux même. Le matériel a été fourni par la commune). Ils ont également remplacé la barrière en bois du gîte trois Épis, par une nouvelle barrière en fer qui sera mise en peinture prochainement.

**Il indique** qu'il a lieu de remercier les services du Greta de Bédarieux, les stagiaires et leur formateur Thierry Coiffard pour tout l'intérêt qu'il porte à notre commune et pour l'excellent travail effectué.

Indique qu'afin de répondre au cahier des charges de la marque Parc, un composteur sera mis place à proximité du gîte.

**Pour info du Conseil :** prend acte

## 11 - MAISON DU MOUFLON - DEGATS DES EAUX -

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du dégâts des eaux subi par la Maison du Mouflon suite a une fuite qui s'est déclaré dans la salle à manger du gîte MC, Le réseau électrique a été particulièrement endommagé et toutes les cartes postale, IGN topos guides et autres revues sont inutilisables , un état des dégâts a été adressé à notre assureur AXA avec notre déclaration de sinistre.

**Il indique** d'autre part, que la caisse enregistreuse vient de nous être livrée, elle sera opérationnelle et la régie de recette installée, dès la disponibilité de la trésorière de Lamalou les Bains.

**Pour info du Conseil :** Prend acte de l'information,

## 12 - REUNION SUR AVANCEMENT PROJET DE MAISON MEDICALE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que dans le cadre du projet de maison médicale une réunion en présence de Mme ABADIE coordinatrice Contrat Local de Santé au PHLV et de l'architecte Mr CHEVALIER pour évoquer l'avancement du projet a eu lieu ce vendredi 29 juin, à St Gervais sur mare.

**Il indique** que la maquette de la structure qui reste à affiner nous a été présentée et elle sera évoquée lors d'une prochaine réunion qui aura lieu le 24 juillet 2017 à 20h30 en présence de tous les partenaires concernés.

Il **indique** que le compte rendu de la réunion vous sera communiqué prochainement.

**Pour info du Conseil :**     **prend acte de l'info**

### **13 - ORGANISATION DES FETES VOTIVES - APPLICATION DIRECTIVES PLAN VIGIPIRATE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la réunion qui a eu lieu en présence de la gendarmerie dans le cadre, de l'organisation de fêtes votives ou de quartiers de la commune.

Il **indique** que le major de la gendarmerie a expliqué clairement les préconisations du protocole d'accord, notamment en ce qui concerne la distribution de boissons alcoolisées, et en sensibilisant les organisateurs aux enjeux de sécurité et de définir de concert le cadre réglementaire adapté l'événement.

Il **précise** qu'en ce qui concerne Compeyre et Cours, des dispositions de sécurité avec barrières de protection seront mises en place par les organisateurs. En ce qui concerne Andabre, outre la mise en place de barrières de protection des lieux, deux vigiles seront présents en soirée de **22h00 à 02h30** pendant les deux jours de la fêtes.

le financement des agents de sécurité sera partagé à part égale entre la commune et le comité des fêtes.

**Avis du Conseil :**           **favorable aux propositions du Maire**

**Nombre de voix:** Pour :    **5**        **contre :**            **/**            **abstention :**            **/**

### **14 - BUDGET GENERAL 2017 - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil qu'il y a lieu, afin de financer l'acquisition de matériel informatique, de la caisse enregistreuse pour la MMC et l'attribution de subventions non programmées aux associations communales d'effectuer les mouvements comptables annexés à la présente.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 65541 Dépenses de fonctionnement		855.00 €
Article 6574 Dépenses de fonctionnement		260.00 €
Article 6228 Dépenses de fonctionnement	-260.00 €	
Article 7788 Recettes de fonctionnement		855.00 €
Article 2183-184 Dépenses d'investissement		1 500.00 €
Article 1327-184 Recettes d'investissement		1 500.00 €

Il **demande** donc aux membres du conseil de bien vouloir accepter les modifications comptables mentionnées dans la Décision Modificative N°1 et de solliciter les fonds de concours de la CC MLMHL à hauteur de 50% du montant hors taxes.

**Avis du Conseil :**            **DM n° 1 adoptée,**

**Nombre de voix :** pour :    **5**            **Contre :**            **Abstention :**

### **15 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON – COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que lors de la dernière réunion du syndicat il a été proposé à toutes les communes membres la procédure à suivre pour transférer la compétence «Assainissement» au syndicat intercommunal Mare et Libron.

Il **précise** que prochainement nous sera adressé un projet de statut et délibération pour valider la prise de compétence et les nouveaux statuts.

Il **indique** que la gestion de l'eau de toute notre commune est de la compétence du syndicat et il est de notre intérêt de transférer notre compétence au syndicat intercommunal Mare et Libron.

Il **propose** aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'émettre un avis favorable de principe à ce transfert de compétence.

**Avis du Conseil :**                    **avis favorable de principe au transfert de compétence,**

**Nombre de voix:** Pour :    5            contre :                    /                    abstention :                    /

## **16- CDG 34 – PROPOSITION D'ADHESION AU PROJET BON DE COMMANDE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du courrier du CDG34 qui envisage le lancement d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'équipement de protection individuelle (EPI),

Il **propose** donc de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes afin de réaliser , si nécessaire l'acquisition d'équipement de protection des employés communaux,

**Avis du Conseil :**                    **Avis favorable à la proposition du Maire,**

**Nombre de voix:** Pour :    5            contre :                    /                    abstention :                    /

**Le MAIRE**

**Jacques MENDES**

### **TRAVAUX EN COURS OU REALISES**

**Héric** – Le nettoyage du chemin des Gorges d'Héric à partir du gouffre du cerisier jusqu'au hameau été effectuée dans le cadre des travaux d'intérêt communautaire.

**Andabre** - la rampe destinée à la protection des escaliers du Calvaire à Andabre est en cours de réalisation.

**Cours le bas** , le mur de soutien de la voirie départementale en limite de la commune effondré depuis 2014, vient d'être restauré. Le chemin communal en bordure du ruisseau particulièrement dégradé par ces travaux devra être restauré par l'entreprise .'chantier à suivre).